

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



ABN AMRO Multi-Asset Moderate Actions SC : FR0010967307

Cette SICAV est gérée par ABN AMRO Investment Solutions, la société de gestion du Groupe ABN AMRO

Objectifs et Politique d'Investissement

OPCVM dont l'objectif de gestion est d'offrir une performance supérieure à l'indicateur de référence composite 20% MSCI AC World TR Net Local Index + 80% BofA Merrill Lynch 1-10 Year Euro Broad Market Index, après déduction des frais réels, sur la durée de placement recommandée. Ces indices sont calculés dividendes et coupons réinvestis.

Pour répondre à son objectif de gestion, la SICAV investira ses actifs dans tous types d'instruments financiers.

Le processus global d'investissement intègre deux étapes principales : le processus d'allocation d'actifs, puis la sélection des instruments financiers (fonds, titres vifs, dérivés).

Les instruments sélectionnés seront investis selon deux stratégies : une stratégie cœur de portefeuille et une stratégie flexible.

La stratégie cœur de portefeuille est gérée selon une allocation stable de manière à refléter l'évolution de l'indicateur de référence. La stratégie flexible permettra à l'équipe de gestion d'ajuster le portefeuille en fonction des évolutions du marché.

La répartition de chacune de ces stratégies sera à la discrétion de l'équipe de gestion, et ce afin d'ajuster au mieux la composition du portefeuille compte tenu de l'objectif de gestion et des conditions de marché.

L'exposition est gouvernée par l'évaluation des risques potentiels sur le marché.

L'investissement en actions peut varier de 0 à 35% de l'actif net. L'exposition aux pays émergents sera limitée à 15% maximum de l'actif net.

La SICAV pourra investir de 0 à 100% de l'actif net dans les titres de créances et les instruments du marché monétaire de toutes notations. L'investissement dans des obligations high yield sera limité à 35% maximum de l'actif net.

La SICAV pourra également investir dans tous les titres de créances négociables ainsi que dans les titres participatifs et associatifs.

La SICAV peut être investie en OPCVM/ETF de droit français ou européens jusqu'à 100% de l'actif net.

La SICAV pourra intervenir sur des futures, options (options d'achat et options de vente, les options de change et les futures de change), swaps et contrats de change à terme pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques actions et/ou de taux et/ou de crédit. L'engagement maximum est de 100% de l'actif net.

Le portefeuille peut être investi sur des titres non libellés en euro. La dégradation du taux de change peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. L'investisseur est donc exposé à un risque de change dans la limite de 25% et qui peut cependant être couvert partiellement ou totalement.

La SICAV capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

La durée de placement recommandée est de 2 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande à tout moment à la Banque NEUFLIZE OBC et CACEIS Bank. Les demandes de rachats sont centralisées chaque jour jusqu'à 17h30 chez CA Titres et CACEIS Bank et exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain (valeur liquidative quotidienne).

Profil de Risque et de Rendement

A RISQUE PLUS FAIBLE

A RISQUE PLUS ELEVE



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [3] ?

L'exposition aux marchés actions et de taux explique le classement du Fonds dans cette catégorie.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de liquidité : les investissements sont possibles sur les actions des petites capitalisations dans la limite de 35% de l'actif net. Le volume de ces actions cotées en bourse étant réduit, les mouvements de marché plus marqués à la hausse comme à la baisse peuvent avoir le même effet sur la valeur liquidative.

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature et de défaillance de l'émetteur qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du Fonds. L'attention des investisseurs est attirée sur la stratégie de gestion de ce Fonds investi en titres Non Investment Grade et/ou Non Notés, dont la notation est inexistante ou basse et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes.

Risque de contrepartie : le Fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles, notamment dans le cadre d'opérations impliquant des instruments dérivés sur des marchés de gré à gré.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,53%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

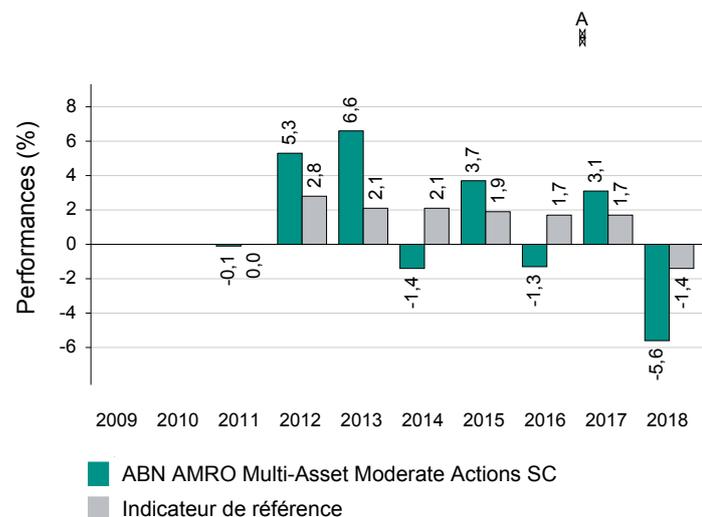
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais (et rétrocessions) de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de la SICAV : 21 octobre 2010

Date de création de l'action : 9 décembre 2010

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : 20% MSCI AC World TR Net Local + 80% BofA Merrill Lynch EMU Broad 1-10 EUR. Ces indices sont calculés dividendes et coupons réinvestis.

A : Jusqu'au 13 novembre 2017, le Fonds se dénommait Neulize Asymétrique. Les objectifs et politique d'investissement ont changé. L'indicateur de référence était l'EOA.

Informations Pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : (Dici/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : l'investisseur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de : ABN AMRO Investment Solutions - 3, avenue Hoche - 75008 Paris - Tel : + 33 (1) 56.21.60.60 - www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Le Fonds propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.abnamroinvestmentsolutions.com ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération et du Conseil de Surveillance.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La part de cet OPCVM ne peut être souscrite par une "US Persons" au sens des réglementations américaines suivantes : Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230903) et Foreign Account Tax Compliance Act, dite FATCA. Parallèlement, les Institutions financières non participantes à FATCA et les entités étrangères non financières passives ne peuvent figurer sur le registre de l'OPCVM (cf. rubrique "Souscripteurs concernés" du Prospectus de l'OPCVM).

Statut FATCA de l'OPCVM, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis : Institution financière non déclarante française réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité ; http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf)

La responsabilité d'ABN AMRO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

ABN AMRO Investment Solutions est agréée par la France sous le numéro GP99027 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2019.